



## Analyse comparative CGT du projet au 30/01/2012

Projet DRH de statut ISJSCS (appellation provisoire)	Statut actuel des IASS	Commentaires CGT
<p><u>Inspecteur hors classe</u></p> <p>6 échelons + échelon spécial à accès contingenté.</p> <p>10 ans de déroulement de carrière dans le grade (hors échelon spécial)</p> <p>Amplitude indiciaire : 801-HEA brut et échelon spécial en HEB</p>	<p><u>Inspecteur de classe exceptionnelle</u></p> <p>5 échelons + échelon spécial à accès contingenté.</p> <p>8 ans et demi de déroulement de carrière dans le grade</p> <p>Amplitude indiciaire : 852-HEA brut et échelon spécial en HEB</p>	<p>« <b>GRAF = Grade à Accès Fonctionnel</b> »</p> <p>Maintien du <b>GRAF</b> (accès au profil) avec une grille indiciaire comportant un indice de départ plus faible et un déroulement de carrière plus long.</p> <p><b>Maintien échelon HEB contingenté</b> (réservé à des agents ayant occupé pendant 5 ans au moins l'exercice de responsabilités particulièrement élevées)</p> <p style="color: red;">La CGT est en désaccord et demande un <u>accès statutaire et non fonctionnel à ce grade</u></p>
<p><u>Inspecteur de classe exceptionnelle</u></p> <p>6 échelons</p> <p>13 ans de déroulement de carrière dans le grade</p> <p>Amplitude indiciaire : 801-HEA brut</p>	<p><u>Inspecteur hors classe</u></p> <p>5 échelons</p> <p>9 ans de déroulement de carrière dans le grade</p> <p>Amplitude indiciaire : 852-1015 brut</p>	<p>une grille indiciaire comportant un indice de départ <b>plus faible</b> et un déroulement de carrière <b>plus long</b></p> <p><b>Nouveauté : indice terminal en HEA</b></p> <p style="color: red;">La CGT demande la fusion de ce grade avec le précédent</p>
<p><u>Inspecteur de classe supérieure</u></p> <p>8 échelons</p> <p>16 ans de déroulement de carrière dans le grade</p> <p>Amplitude indiciaire : 659-966 brut</p> <p>Accès en ICE avec 5 ans d'ancienneté</p>	<p><u>Inspecteur principal</u></p> <p>9 échelons</p> <p>20 ans de déroulement de carrière dans le grade</p> <p>Amplitude indiciaire : 610-966 brut</p> <p>Accès en IHC avec 8 ans d'ancienneté</p>	<p>Carrière <b>plus courte</b> et indices <b>revalorisés</b>,</p> <p><b>échelon terminal du grade inchangé (966)</b></p> <p style="color: red;">La CGT demande la fusion de ce grade avec le suivant</p>
<p><u>Inspecteur de classe supérieure (grade provisoire)</u></p> <p>4 échelons</p> <p>7 ans de déroulement de carrière dans le grade</p> <p>Amplitude indiciaire : 416-582 brut</p>	<p><u>Néant</u></p> <p>Sans objet</p>	<p>Grade provisoire réservé aux ex IJS 2<sup>ème</sup> classe</p> <p><b>Sans incidence sur les IASS</b></p>
<p><u>Inspecteur de classe normale</u></p> <p>10 échelons</p> <p>21 ans 9 mois de déroulement de carrière dans le grade</p> <p>Amplitude indiciaire : 390-852 brut</p> <p>Accès en ICS avec 8 ans 9 mois ancienneté</p>	<p><u>Inspecteur</u></p> <p>12 échelons</p> <p>25 ans de déroulement de carrière dans le grade</p> <p>Amplitude indiciaire : 380-821 brut</p> <p>Accès en IPASS avec 19 ans ( au choix) ou 8 ans (examen professionnel)</p>	<p>Carrière <b>plus courte</b> et indices <b>revalorisés</b>,</p> <p>Pas de promotion en Inspecteur Classe Supérieure <b>par examen professionnel</b></p> <p style="color: red;">La CGT demande le maintien de l'examen professionnel pour l'accès au grade supérieur</p> <p style="color: red;">La CGT demande un meilleur ratio de promotion au grade supérieur fixé actuellement à 7% des promouvables</p>